Informations de base

2006/0099(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Décision	Procédure terminée
Transports: procédure d'examen et de consultation préalables pour des dispositions législatives, réglementaires ou administratives envisagées par les états membres susceptibles d'interférer avec la réalisation de la politique commune des transports (abrog. décision 62/403/CEE). Codification **Subject** 3.20 Politique des transports en général	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
JURI Affaires juridiques	WALLIS Diana (ALDE)	21/06/2006

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Agriculture et pêche	2934	2009-03-23

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Service juridique	BARROSO José Manuel

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
09/06/2006	Publication de la proposition législative	COM(2006)0284	Résumé
15/06/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
11/12/2006	Vote en commission,1ère lecture		
11/12/2006	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A6-0458/2006	
14/12/2006	Décision du Parlement, 1ère lecture	T6-0571/2006	Résumé
14/12/2006	Résultat du vote au parlement		
23/03/2009	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
22/04/2009	Fin de la procédure au Parlement		
23/04/2009	Signature de l'acte final		

30/04/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2006/0099(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 071
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/6/37895

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE382.274	06/12/2006	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0458/2006	11/12/2006	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0571/2006	14/12/2006	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet d'acte final	03725/2008/LEX	23/04/2009	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2006)0284	09/06/2006	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1364/2006	26/10/2006	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Parlements nationaux	IPEX	

Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Décision 2009/0357 JO L 109 30.04.2009, p. 0037 Résumé

Transports: procédure d'examen et de consultation préalables pour des dispositions législatives, réglementaires ou administratives envisagées par les états membres susceptibles d'interférer avec la réalisation de la politique commune des transports (abrog. décision 62/403/CEE). Codification

2006/0099(COD) - 09/06/2006 - Document de base législatif

OBJECTIF: codification de la décision du Conseil relative à une procédure d'examen et de consultation préalables pour certaines dispositions législatives, réglementaires ou administratives envisagées par les États membres dans le domaine des transports.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : l'objet de la présente proposition est de procéder à la codification de la décision du Conseil du 21 mars 1962 instituant une procédure d'examen et de consultation préalables pour certaines dispositions législatives, réglementaires ou administratives envisagées par les États membres dans le domaine des transports. La nouvelle décision se substituera aux divers actes qui y sont incorporés; elle en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

Transports: procédure d'examen et de consultation préalables pour des dispositions législatives, réglementaires ou administratives envisagées par les états membres susceptibles d'interférer avec la réalisation de la politique commune des transports (abrog. décision 62/403/CEE). Codification

2006/0099(COD) - 22/04/2009 - Acte final

OBJECTIF: codifier la décision du Conseil relative à une procédure d'examen et de consultation préalables pour certaines dispositions législatives, réglementaires ou administratives envisagées par les États membres dans le domaine des transports.

ACTE LÉGISLATIF : Décision n° 357/2009/CE du Parlement européen et du Conseil relative à une procédure d’examen et de consultation préalables pour certaines dispositions législatives, réglementaires ou administratives envisagées par les États membres dans le domaine des transports (version codifiée).

CONTENU : l'objet de la présente décision est de codifier la décision du Conseil du 21 mars 1962 instituant une procédure d'examen et de consultation préalables pour certaines dispositions législatives, réglementaires ou administratives envisagées par les États membres dans le domaine des transports. La nouvelle décision se substitue aux divers actes qui y sont incorporés; elle en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

Transports: procédure d'examen et de consultation préalables pour des dispositions législatives, réglementaires ou administratives envisagées par

les états membres susceptibles d'interférer avec la réalisation de la politique commune des transports (abrog. décision 62/403/CEE). Codification

2006/0099(COD) - 14/12/2006 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant en 1ère lecture le rapport de codécision de Diana **WALLIS** (ADLE, UK), le Parlement européen a approuvé sans modification la proposition de décision relative à une procédure d'examen et de consultation préalables pour certaines dispositions législatives, réglementaires ou administratives envisagées par les États membres dans le domaine des transports (version codifiée).